

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 10 janvier 2022 à 19 h 30 par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Lucien Thibault, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Alain Brault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Brault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 15 décembre 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Règlement 455-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02 – tarification
6. Adoptions des dépenses
7. Appropriation d'un montant de 36 936 \$ du surplus affecté Biométhanisation abrogeant les résolutions 20-10-161 et 20-12-199
8. Reconduction de services / abonnements et cotisations 2022
 - .1 FQM – (assurance et gestion de risque)
 - .2 FQM – (abonnement annuel)
 - .3 Pg Solutions – (logiciels comptable et d'émission de permis)
 - .4 Québec municipal – service internet
 - .5 COMBEQ (corporation des officiers municipaux du Québec)
 - .6 Orizon Mobile
 - .7 ACE (Accent Contrôles Électroniques inc.)
 - .8 UCMU (Unité Communautaire de Mesures d'urgence)
 - .9 iCloud (nouveaux courriels)
 - .10 AgileIP (nouveaux système téléphonique)
 - .11 Jean-Yves Thibault
 - .12 Entretien BLMD – Benoit Lazure – entretien ménagé
 - .13 Anne-Marie Samson – communication

9. Commandites
 - .1 Actions Familles
 - .2 Communauté chrétienne
 - .3 Fondation des maladies du cœur et AVC
 - .4 Maison de jeunes l'Entracte
 - .5 Centraide Sud-Ouest du Québec
10. Remboursement 2021 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – Reconstitution du programme pour 2022
11. Autorisations
 - .1 Transport Adapté – Budget 2022 – lettre – exemple résolution
 - .2 Délégation de pouvoirs et autorisation dépenses – Charles Whissell
 - .3 Facture 9176-8093 Qc inc. – Entretien du gazon du 01/08 au 01/11/2021
 - .5 Facture Pavages MCM – Accotements montée Rivière des Fèves
12. Rapport des élus
13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

22-01-001

3.1 Séance ordinaire du 15 décembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

22-01-002

5. Règlement 455-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02 – tarification

CONSIDÉRANT QUE le règlement 201-02 inclut une tarification;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière n'a pas été actualisée depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement à adopter le 9 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement à adopter le 6 janvier 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le Règlement 455-22 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02 – tarification afin de modifier les frais pour l'obtention d'un permis de construction.

ADOPTÉ

22-01-003

6. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021, totalisant un montant de **188 306.98 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

22-01-004

7 Appropriation d'un montant de 36 936 \$ du surplus affecté Biométhanisation abrogeant les résolutions 20-10-161 et 20-12-199

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué une réserve pour le traitement des déchets organiques (bio méthanisation);

CONSIDÉRANT QUE cette réserve est totalement financée par des redevances qui proviennent du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve est mise en place en prévision de l'acquisition des bacs bruns. Ces bacs bruns ont été déployés en 2019 sur tout le territoire de la Municipalité afin de mettre en place un service de collecte et de traitement des déchets organiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat des bacs bruns est de **38 453,41 \$** et que ce montant a été financé à partir du fonds général de la Municipalité et non de la réserve bio méthanisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de :

- 1) transférer un montant de **36 936 \$** de la réserve bio méthanisation au fonds général de la Municipalité afin de régulariser la comptabilité de la Municipalité. Le nouveau solde de la réserve bio méthanisation est de **0 \$**;
- 2) abroger les résolutions numéro **20-10-161** et numéro **20-12-199**.

ADOPTÉ

8 Reconduction de services / abonnements et cotisations 2022

22-01-005

8.1 FQM – (assurance et gestion de risque)

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux assurances et gestion de risque auprès de la FQM pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **33 354.00 \$**.

ADOPTÉ

22-01-006

8.2 FQM – (abonnement annuel)

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer à l'abonnement annuel de la FQM pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant de **1 914.92 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

22-01-007

8.3 Pg Solutions – (logiciels comptable et d'émission de permis)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements des logiciels comptable et d'émission de permis auprès de PG Solutions pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant de **14 177.59 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

22-01-008

8.4 Québec municipal – service internet

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations de Québec municipal pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant de **350.67 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

22-01-009

8.5 COMBEQ (corporation des officiers municipaux du Québec)

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations de COMBEC pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **450.00 \$**.

ADOPTÉ

22-01-010

8.6 Orizon Mobile

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations d'Orizon Mobile pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **1 144.56 \$**.

ADOPTÉ

22-01-011

8.7 ACE (Accent Contrôles Électroniques inc.)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations d'ACE pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant de **459.90 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

22-01-012

8.8 UCMU (Unité Communautaire de Mesures d'urgence)

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations de L'UCMU pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant de **500.00 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

22-01-013

8.9 iCloud (nouveaux courriels)

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations d'iCloud pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **351.84 \$**.

ADOPTÉ

22-01-014

8.10 AgileIP (nouveaux système téléphonique)

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adhérer aux abonnements et cotisations d'AgileIP

pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **1 604.04 \$**.

ADOPTÉ

22-01-015

8.11 Jean-Yves Thibault

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente avec monsieur Jean-Yves Thibault pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **4 600.00 \$**.

ADOPTÉ

22-01-016

8.12 Entretien BLMD – Benoit Lazure – entretien ménagé

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente avec Entretien BLMD pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **8 660.00 \$**.

ADOPTÉ

22-01-017

8.13 Anne-Marie Samson – communication

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler l'entente avec madame Anne-Marie Samson pour 2022 et d'en faire le paiement, pour un montant approximatif de **12 000.00 \$**.

ADOPTÉ

9. Commandites

22-01-018

9.1 Actions Familles

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2022 à Actions familles Sainte-Martine d'un montant de **1 500.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-019

9.2 Communauté chrétienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2022 à Communauté chrétienne d'un montant de **400.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-020

9.3 Fondation des maladies du cœur et AVC

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2022 à la Fondation des maladies du cœur et AVC d'un montant de **125.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-021

9.4 Maison de jeunes l'Entracte

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2022 à la Maison de jeunes l'Entracte d'un montant de **500.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-022

9.5 Centraide Sud-Ouest du Québec

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2022 à Centraide Sud-Ouest du Québec d'un montant de **200.00 \$**. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-023

10. Remboursement 2021 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – Reconduction du programme pour 2022

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la dépense correspondant à un montant total de 2 775 \$ (37 demandes de 75 \$ maximum par enfant) en remboursement aux citoyens étant sur la liste officielle de l'année 2021 est adoptée et peut être payée. Il est également décidé la reconduction du programme aux mêmes conditions pour 2022.

ADOPTÉ

11. Autorisations

22-01-024

11.1 Transport Adapté – Budget 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de

transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 ont été approuvées en 2021 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **486 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022.
- Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 486 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

22-01-025

11.2 Délégation de pouvoirs et autorisation dépenses – Charles Whissell

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (art 961.1) accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de décréter ce qui suit :

Dans la mesure où les dépenses apparaissent aux prévisions budgétaires en vigueur et dans les limites de crédits disponibles à ces fins et sous réserve de la Loi, le conseil délègue au directeur général les pouvoirs d'engager des dépenses et de passer des contrats nécessaires, pour et au nom de la Municipalité, pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, dans les cas suivants :

- a. La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de quinze mille dollars (15 000 \$) par dépense ou contrat ;
- b. Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la Loi sur les travaux municipaux (L. R. Q., c-T-14) pour un montant maximum de dix mille dollars (10 000 \$) par dépense ou contrat ;
- c. Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de dix mille dollars (10 000 \$) par dépense ou contrat et tous les honoraires d'avocats ;
- d. Les contingences (imprévus) jusqu'à concurrence de dix pour cent (10 %) du total du coût des travaux, achats de biens ou services ou d'un projet, autorisé par le conseil ;
- e. Les frais de formation ;
- f. Les frais de réception et de cérémonie pour un montant maximum de mille dollars (1 000 \$) par dépense ou contrat ;
- g. Les dépenses de cotisations à des associations ;
- h. Les dépenses de congrès, séminaires, colloques ou autres événements semblables ;
- i. Les cadeaux de départs et autres cadeaux de courtoisie selon la politique en vigueur ;
- j. Les frais de règlement de grief de moins de cinq mille dollars (5 000 \$);

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de passer les contrats de moins d'un an nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement.

ADOPTÉ

22-01-026

11.3 Facture 9176-8093 Qc inc. – Entretien du gazon du 01/08 au 01/11/2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de 9176-8093 Qc inc. d'un montant total de **5 743.00 \$** taxes incluses pour l'entretien du gazon du 01/08 au 01/11/2021 pour. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-027

11.4 Facture Rues Principales – Plan aménagement pôle récréatif

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Rues Principales pour un montant total de **14 532.84 \$** taxes incluses pour le plan d'aménagement du pôle récréatif. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

22-01-028

11.5 Facture Pavages MCM – Accotements montée Rivière des Fèves

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture des Pavages MCM pour un montant total de **15 778.60 \$** taxes incluses pour les accotements montée Rivière des Fèves. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

12. Rapport des élus

13. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Plusieurs rencontres avec le Conseil concernant le Budget 2022 ainsi que le plan triennal d'immobilisations.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

14. Varia

15. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h09.

Alain Brault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim